
Métier « Instrumentiste-chanteur »

Annexe de l'arrêté du 1er février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au J.O n° 34 du 9 février 2008).

I - Contexte actuel du métier

1. Définition

Le musicien « instrumentiste-chanteur » est un artiste-interprète qui exerce généralement son activité dans le secteur du spectacle vivant subventionné ou privé. Il peut être engagé par des employeurs dits occasionnels, c'est-à-dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle et qui relèvent alors du champ du Guso (collectivités locales, groupements d'amateurs, hôtels cafés restaurants, ...).

Il peut également inscrire son activité dans le secteur du spectacle enregistré dans des emplois relatifs à l'enregistrement de phonogrammes, de vidéogrammes, de bandes sonores accompagnant des films ou tout autre support numérique ou analogique. Il est interprète d'un répertoire musical réparti en deux grands domaines : les musiques classiques et les musiques actuelles. Un même musicien peut tour à tour intervenir dans chacun de ces deux domaines.

Ces termes, utilisés par commodité sémantique, recouvrent un ensemble d'esthétiques voisines que l'on peut préciser par la notion de champ musical.

Les champs musicaux du domaine des musiques classiques recouvrent la musique ancienne, la musique classique / romantique / moderne et la musique contemporaine.

Les champs musicaux du domaine des musiques actuelles recouvrent le jazz et les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et les musiques du monde, la chanson, les musiques amplifiées (utilisant l'amplification électronique comme mode de création).

L'instrumentiste-chanteur pratique son art devant un public ou lors de séances d'enregistrement.

Il noue une relation particulière avec le public au moment du concert, mais il peut être aussi sollicité dans la présentation et l'explication de son art et de ses pratiques auprès du plus large public. Il peut le cas échéant intervenir dans le cadre d'actions éducatives vers le jeune public.

Il peut choisir de cumuler son emploi avec des activités d'enseignement, par nature complémentaires, dans un établissement d'enseignement artistique (Conservatoire national supérieur de musique et de danse, établissement d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre, école associative...), dans le respect des règles de cumul d'emploi en vigueur.

2. Types de structures concernées par le métier

Environ 31 000 musiciens professionnels sont dénombrés sur le territoire français (source INSEE 2005), répartis de la manière suivante :

- pour une trentaine d'orchestres permanents, une vingtaine de maisons d'opéra, des chœurs permanents : plus de 2 500 musiciens d'orchestres et plus de 400 choristes,
- au sein d'ensembles instrumentaux et vocaux non permanents intervenant dans le domaine des musiques classiques : plus de 3 000 instrumentistes et choristes,
- les autres musiciens professionnels interviennent principalement dans le domaine des musiques actuelles (chanson, variétés, jazz, bals, galas, musiques traditionnelles, ...).

Ces structures-employeurs ont des statuts variés : établissement public, SARL, association, régie municipale, ... Elles peuvent être également des structures de programmation épisodique (festivals). En toutes hypothèses, elles doivent être détentrices de la ou des licences d'entrepreneurs de spectacles correspondant à leurs activités.

Les employeurs du secteur des musiques actuelles sont aussi variés que les genres musicaux représentés et les lieux d'exercice du métier (studio, salle polyvalente, salle de spectacles dont SMAC, bars et lieux éphémères, ...). S'ils sont souvent organisés en sociétés à vocation commerciale, un important secteur associatif s'est toutefois développé au cours des quinze dernières années à la faveur d'un soutien accru des collectivités publiques aux musiques actuelles. Une part importante du travail est fournie par les employeurs occasionnels.

Pour l'ensemble du spectacle vivant, près de 100 000 employeurs relevant du Guso [Guichet unique du spectacle occasionnel] génèrent au moins une déclaration de spectacle par an, pour un total de 628 000 emplois déclarés, soit une masse salariale de près de 160 M d'euros. Les musiciens (60 % des emplois déclarés) et les chanteurs (14 %) représentent près des trois-quarts de ces emplois (source Guso 2006).

3. Emplois concernés

Le musicien est salarié sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou sur la base de contrats à durée déterminée (CDD) auprès de plusieurs employeurs successifs.

Son emploi dans l'entreprise est régi par des normes légales, réglementaires et conventionnelles, fixant des minima salariaux, mais aussi par les modalités pratiques d'exécution du contrat de travail (déplacements, répétitions...).

L'orchestre et le chœur permanents travaillent fréquemment dans un équipement fixe de répétition et/ou de diffusion. Les ensembles non permanents n'ont pas toujours de lieu de résidence. Cette spécificité impose une grande mobilité aux musiciens.

Le rythme des activités du musicien artiste interprète est lié à l'activité de la ou des formations dans lesquelles il travaille : répétitions, concerts, festivals, tournées, animations...

3. a. Pour les musiques classiques :

Le musicien instrumentiste-chanteur exerce son activité soit comme salarié permanent dans un établissement de création et de diffusion artistique (orchestre ou chœur permanent, maison d'opéra, généralement subventionnés par l'État et/ou les collectivités territoriales), soit comme salarié d'ensembles instrumentaux ou vocaux. Il a vocation à se produire en qualité de tuitiste mais peut parfois tenir des fonctions de chef de pupitre ou intervenir en qualité de soliste.

L'orchestre permanent comprend trois ou quatre catégories de musiciens selon la place qu'ils occupent dans l'exécution du programme musical et selon les traditions de l'orchestre : musicien tuitiste ou musicien du rang (3e catégorie), ce qui représente la majorité des emplois occupés ; musicien second soliste (2ème catégorie) ; musicien soliste et co-soliste (1re catégorie).

L'appellation courante et homogène au sein des orchestres est : « place dans le pupitre », « nom de l'instrument » suivi éventuellement du « nom de l'orchestre » (ex : second violon à l'orchestre de...).

L'instrumentiste-chanteur est recruté par concours ou audition. Par ailleurs, pour les ensembles instrumentaux et vocaux, ce recrutement est souvent lié à sa connaissance d'une esthétique et d'un répertoire particuliers. Sa collaboration avec l'ensemble s'inscrit dans une durée généralement supérieure à celle du contrat.

3. b. Pour les musiques actuelles :

Le musicien instrumentiste-chanteur fait généralement partie d'une équipe d'artistes, au sein de laquelle il est soliste, accompagnateur et/ou choriste. Il peut prendre part à la direction artistique du groupe en accompagnant ses démarches artistiques (conception du programme, enregistrement en studio, radio, web, production phonographique). Il peut, en tant que mandataire, signer, au nom des artistes de l'ensemble auquel il appartient, un contrat de travail commun aux musiciens qui lui ont donné mandat en ce sens.

L'instrumentiste-chanteur exerce généralement dans plusieurs groupes en parallèle.

Son recrutement se fait parfois par audition ou casting, notamment pour des tournées importantes, mais plus souvent au titre de sa réputation, de ses relations professionnelles et de sa compétence. Il pourra être :

- instrumentiste-chanteur spécialisé (ex : bassiste du groupe...) ;
- poly-instrumentiste-chanteur ;
- contributeur au projet artistique (arrangeur, créateur de parties, de paroles, d'idées scéniques).

La jam session fait parfois office d'audition de recrutement. L'emploi non pérenne donne un caractère éphémère au recrutement.

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

4. a.- Pour les musiques classiques :

En tant qu'artiste-interprète, l'instrumentiste-chanteur dispose d'une certaine autonomie d'interprétation musicale, pouvant être assimilée à un acte créatif, toutefois encadrée par l'écriture de la partition et les consignes du chef de l'orchestre ou de l'ensemble.

Dans les orchestres permanents, l'instrumentiste chanteur travaille dans une structure artistique hiérarchisée. Il est placé sous la responsabilité de son chef de pupitre, l'orchestre étant placé quant à lui sous la direction du chef d'orchestre.

4. b.- Pour les musiques actuelles :

Si certains orchestres des musiques actuelles proposent à l'interprète une activité voisine de celle d'un musicien d'orchestre (travail sur partitions ou relevé strict d'un document sonore), dans de nombreux cas, des moments d'improvisation ou d'arrangement en temps réel le placent dans un rôle de création.

Les rapports hiérarchiques entre les musiciens sont divers. S'il existe un rôle de leader dans le groupe, voire de chef de section (section cuivres ou section rythmique), la nécessaire autonomie de création suppose davantage une notion de coresponsabilité que de subordination, pour le groupe et pour chaque artiste.

II - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Le référentiel d'activités professionnelles est structuré en quatre chapitres qui se déclinent de la manière suivante :

- 1. Démarche préalable à la réalisation musicale : approche, appropriation, élaboration,
- 2. Réalisation musicale : prestation publique, enregistrement,
- 3. Construction du parcours professionnel : prévention des risques professionnels, connaissance de l'environnement socioprofessionnel, enrichissement de son parcours professionnel,
- 4. Activités complémentaires : au sein d'un ensemble, vers d'autres structures.

Les modalités d'évaluation (épreuves pratiques, épreuves écrites, épreuves orales, entretiens) ont vocation à recouvrir plusieurs compétences définies par le référentiel d'activités professionnelles.

Définitions

Domaine musical : dans ce document, le répertoire musical est réparti en deux grands domaines :

- les musiques classiques,
- les musiques actuelles.

Ces termes, utilisés par commodité sémantique, recouvrent un ensemble d'esthétiques voisines que l'on peut préciser par la notion de champ musical.

Champs musicaux du domaine des musiques classiques :

- musique ancienne,
- musique classique / romantique / moderne,
- musique contemporaine.

Champs musicaux du domaine des musiques actuelles :

- jazz et musiques improvisées,
- musiques traditionnelles et musiques du monde,
- chanson,
- musiques amplifiées (utilisant l'amplification électronique comme mode de création).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
1. Démarche préalable à la réalisation musicale					
1.a. Approche					
Rechercher, collecter, recueillir	<ul style="list-style-type: none"> - consultation de sources documentaires variées - sélection des pistes de travail - sélection des éléments musicaux 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les ressources de la documentation musicale (personnes, lieux, outils, ...) - mettre en œuvre une méthode de recherche - apprécier l'intérêt artistique des éléments recueillis sur différents supports 	Idem	Évaluation continue : épreuves orales et/ou écrites	<ul style="list-style-type: none"> - aboutissement de la recherche - respect des consignes et des délais - rigueur dans la méthode - esprit de synthèse - originalité dans le contenu
Créer, écrire, réécrire	<ul style="list-style-type: none"> - instrumentation - arrangement - improvisation - composition 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître et manier les éléments constitutifs du langage de son champ musical (rythme, harmonie, forme, instrumentation, le cas échéant arrangement, improvisation ou composition) 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques ou écrites en fonction du champ musical	<ul style="list-style-type: none"> - prise de risque - travail personnel - esprit d'ouverture - réalisation dans le champ musical de prédilection, d'une production qui utilise de manière pertinente les outils de création appropriés
1.b. Appropriation					
Identifier et s'approprier les techniques nécessaires à la réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - mise en jeu des données organologiques - travail individuel - déchiffrage, décryptage : première lecture, première écoute ou repiquage 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître la facture et le fonctionnement de son instrument - maîtriser les gestes de préparation de l'instrument pour l'acte musical - suivre l'évolution de la facture instrumentale et technologique - maîtriser les différents systèmes de notation et/ou de transmission de son champ musical - maîtriser une technique instrumentale ou vocale de haut niveau en incluant notamment les techniques spécifiques nécessaires au champ musical en question - maîtriser un répertoire large, dans plusieurs styles et/ou époques - être initié aux outils informatiques concernant l'édition des partitions et le montage. 	Idem	Évaluation continue et évaluation terminale : épreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - préparation fine de l'instrument - choix du répertoire - niveau d'exécution - utilisation d'au moins un outil informatique en fonction de ses besoins artistiques pour les musiques classiques ; utilisation de l'ensemble des outils informatiques mis à disposition (ceux des musiques classiques plus enregistrement et édition audio, traitement et conception du signal) pour les musiques actuelles
Effectuer des recherches sur l'œuvre et son contexte	<ul style="list-style-type: none"> - place de l'œuvre dans l'histoire de son champ et domaine musical - liens éventuels de l'œuvre avec des pièces d'autres esthétiques et/ou d'autres arts - analyse 	<ul style="list-style-type: none"> - disposer d'une culture approfondie de son répertoire (histoire de la musique, esthétique) et savoir la mobiliser de manière appropriée - s'ouvrir à d'autres répertoires - disposer de connaissances en culture générale permettant de situer l'œuvre dans son contexte esthétique, historique, sociologique, ... - mobiliser des sources documentaires utiles à la compréhension de l'œuvre - maîtriser les processus d'analyse des œuvres de son champ musical 	Idem	Évaluation continue : épreuves orales et/ou écrites	<ul style="list-style-type: none"> - aboutissement de l'étude - respect des consignes et des délais - rigueur dans la méthode - esprit de synthèse - compréhension du texte - mise en relation de connaissances historiques, analytiques et de culture générale appropriées aux besoins du métier

1.c. Élaboration					
Élaborer le projet artistique	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation à la conduite du spectacle - insertion dans l'ensemble - adaptation aux exigences d'un chef, d'un ensemble, d'un projet - répétition musicale et scénique 	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre le déroulement de la forme d'un spectacle : placement et déplacement des musiciens, intégration d'éléments de décor, d'accessoires, de chorégraphie, d'images... - le cas échéant, participer à l'élaboration de ce déroulement - comprendre les modes de fonctionnement d'un collectif - exprimer et argumenter ses choix artistiques - préparer son instrument pour une sonorité optimale au regard du projet artistique - rechercher la justesse et/ou la pertinence des sons produits - adapter son jeu aux exigences du chef, de l'ensemble ou du projet 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques en petits et grands ensembles	<ul style="list-style-type: none"> - implication dans le travail de l'ensemble - intégration à l'ensemble - adaptation à des situations scéniques variées
Préparer un enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - estimation de la pertinence de l'enregistrement dans le projet de l'artiste ou de l'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - définir les objectifs du projet d'enregistrement et choisir la forme et les supports adaptés 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques de situations d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - adéquation des objectifs au projet - prise en compte des exigences techniques - analyse du projet avec l'équipe technique
Enrichir son répertoire	<ul style="list-style-type: none"> - élargissement de son répertoire - travail de l'écoute dans tous ses paramètres (timbre, justesse...) - travail du son individuel et collectif - développement de l'identité artistique de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - développer son esprit d'inventivité, notamment par la pratique de l'improvisation, de la réécriture ou de la création collective - solliciter sa curiosité - être initié aux éléments constitutifs du langage (rythme, harmonie, forme, instrumentation, le cas échéant arrangement, improvisation ou composition) des autres champs musicaux - être initié aux différents systèmes de notation musicale des autres champs et domaines musicaux - rechercher de nouvelles pièces - effectuer des choix d'esthétique sonore - assumer ses choix esthétiques - s'auto-évaluer 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques et/ou écrites et/ou orales	<ul style="list-style-type: none"> - engagement personnel - originalité de la démarche - appropriation d'éléments d'un répertoire hors de son champ musical de prédilection
2. La réalisation musicale					
2.a. Prestation publique					
Se mettre en situation de représentation	<ul style="list-style-type: none"> - préparation physique et mentale, concentration - déplacement et installation sur scène - adoption des normes de représentation en vigueur sur l'entrée et la sortie de scène - création d'une expression scénique 	<ul style="list-style-type: none"> - adapter les processus de réveil sensoriel, de préparation corporelle, vocale, mentale à ses propres besoins - adapter les processus de contrôle du trac aux différentes situations - maîtriser son accord (tempérament) au sein du groupe - adopter une attitude en rapport avec l'intention artistique de l'événement et les règles de présentation fixées par l'ensemble 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de l'approche de l'interprétation (soliste ou groupe) - prise de conscience des processus corporels - énonciation des problèmes analysés - justesse de l'accord - adaptation à l'intention artistique de l'événement
Être vecteur d'une expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - participation à l'expression globale de l'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - mobiliser une haute technicité vocale ou instrumentale - évaluer constamment son jeu pour une participation optimale artistique dans l'ensemble (prise en compte de la totalité des paramètres sonores) - s'inscrire avec conviction dans une expression musicale 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques en petits et grands ensembles	<ul style="list-style-type: none"> - implication dans le travail de l'ensemble - intégration à l'ensemble - adaptation à des situations scéniques variées

Connaître l'environnement technique lié à sa prestation	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation aux conditions acoustiques du lieu - travail avec la régie (son, lumière, décors...) - réalisation d'une balance - adaptation aux règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - réagir aux caractéristiques acoustiques et spatiales du lieu de représentation - prendre en compte les contraintes liées aux modes de diffusion sonore et de traitement du son en temps réel - tenir compte des contraintes scéniques (lumière, décors, ...) 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques et/ou écrites et/ou orales	<ul style="list-style-type: none"> - identification des contraintes du lieu et réponses adaptées - diagnostic des dysfonctionnements et prise des dispositions nécessaires
Respecter le cadre juridique et réglementaire lié à sa prestation	<ul style="list-style-type: none"> - activité dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins - activité dans le respect de la réglementation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les règles générales en matière de droit d'auteur et droits voisins - connaître les dispositions d'ordre réglementaire dans un cadre général et en vigueur dans le cadre particulier du lieu du spectacle - être initié aux règles de sécurité en vigueur dans les différents lieux de travail 	Idem	Évaluation continue : épreuve écrite (questionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> - assimilation des connaissances élémentaires
2.b. L'enregistrement					
Se mettre en situation d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - préparation physique et mentale, concentration - adaptation à la configuration spécifique du lieu d'enregistrement - préparation technique optimale du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - adapter les processus de réveil sensoriel, de préparation corporelle, vocale, mentale à ses propres besoins - gérer son énergie et son engagement dans la durée de l'enregistrement - prendre en compte la pression spécifique liée à cette situation - maîtriser son accord (tempérament) au sein du groupe 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - qualité de concentration et d'efficacité - gestion du temps et du matériel - adaptation aux exigences techniques
Être vecteur d'une expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - participation à l'expression globale de l'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - évaluer constamment son jeu pour une participation optimale artistique de l'ensemble (prise en compte de la totalité des paramètres sonores) - préserver l'authenticité artistique dans une recherche de perfection technique 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - gestion de l'ensemble du processus d'enregistrement en studio, aboutissant à la réalisation d'un projet - qualité de concentration et d'efficacité - communication avec l'équipe technique
Connaître l'environnement technique lié à l'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation aux conditions du lieu - travail avec la régie son et la direction artistique - réalisation d'une balance - adaptation aux règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - réagir aux caractéristiques acoustiques et spatiales du lieu d'enregistrement - savoir retrouver ses points de repères sonores - identifier les fonctions des membres de l'équipe technique et artistique, dialoguer avec eux dans un langage adapté 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - gestion du temps et du matériel - adaptation aux exigences techniques - communication avec l'équipe technique
Respecter le cadre juridique et réglementaire lié à sa prestation	<ul style="list-style-type: none"> - activité dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins - activité dans le respect de la réglementation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les règles générales en matière de droit d'auteur et droits voisins - connaître les dispositions d'ordre réglementaire dans un cadre général et en vigueur dans le cadre particulier de l'enregistrement - être initié aux règles de sécurité en vigueur sur le lieu d'enregistrement 	Idem	Évaluation continue : épreuve écrite (questionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> - assimilation des connaissances élémentaires
3. Construction du parcours professionnel					
3.a. Prévention des risques professionnels					
Connaître son corps, prévenir les pathologies	<ul style="list-style-type: none"> - gestion de sa résistance physique et psychologique - préservation de son intégrité physique 	<ul style="list-style-type: none"> - gérer sa résistance physique et psychologique - exercer sa vigilance sur : <ul style="list-style-type: none"> - posture corporelle - ergonomie - respiration - dentition - audition - hygiène alimentaire - rythmes biologiques - connaître les ressources pour prévenir et soigner 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - prise de conscience des processus corporels - diagnostic et énonciation des difficultés rencontrées

3.b. Connaissance de l'environnement socio-professionnel					
Élaborer un projet de production	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des partenaires professionnels - développement et élargissement des relations et des réseaux professionnels - recherche des structures de soutien au projet artistique (financement, informations juridiques, ...) - identification des prestataires nécessaires à la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître la structuration du secteur professionnel et suivre son évolution - connaître les différents systèmes de financement - interpréter un budget - connaître les processus de production et d'autoproduction 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques et/ou épreuves écrites	<ul style="list-style-type: none"> - cohérence de la conduite du projet - gestion des ressources disponibles pour en tirer le meilleur parti - traitement global des éléments constitutifs du projet
Exploiter le projet de production	<ul style="list-style-type: none"> - insertion dans des processus de diffusion - accès aux réseaux de distribution phonographique - utilisation de moteurs de distribution en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs relevant du secteur de la diffusion - utiliser les outils en ligne 	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques et/ou écrites	<ul style="list-style-type: none"> - traitement global de l'ensemble des éléments constitutifs du projet - réalisation d'une maquette d'enregistrement (jaquette, textes, photos, notice biographique, ...) - maniement aisé de l'expression orale et écrite
Suivre l'évolution réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - accès aux textes réglementaires (ex : droit du travail, conventions collectives, propriété intellectuelle, prévention des risques, ...) - négociation d'un contrat de travail - interprétation des autres types de contrats 	<ul style="list-style-type: none"> - savoir se procurer et utiliser les documents et textes en rapport avec l'exercice de sa profession - être initié aux aspects juridiques et réglementaires de la production, de la diffusion, de l'édition, de l'écriture et des supports musicaux 	Idem	Évaluation continue : épreuve écrite (questionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> - assimilation des connaissances élémentaires
3.c. Enrichissement de son parcours professionnel					
Développer ses compétences	<ul style="list-style-type: none"> - accès à une formation professionnelle continue - entretien de son niveau technique individuel 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les dispositifs de formation continue (CIF, DIF, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, ...) comme outils de développement de son projet professionnel - maintenir un haut niveau technique et acquérir de nouvelles compétences : <ul style="list-style-type: none"> - s'initier à la pratique d'autres langages, d'autres esthétiques - pratiquer l'autoformation - suivre l'actualité musicale au plan des différents langages et de leur esthétique - savoir lire et mesurer les évolutions du secteur professionnel - maîtriser au moins une langue vivante étrangère, à l'oral comme à l'écrit, en priorité l'anglais 	Idem	Évaluation continue : épreuves orales et/ou écrites	<ul style="list-style-type: none"> - assimilation des connaissances élémentaires - autonomie dans l'interprétation musicale - maturité du jeu - maîtrise de la terminologie musicale et du vocabulaire professionnel dans la langue - compréhension d'un document en langage courant dans la langue étrangère

4. Activités complémentaires					
4.a. Au sein d'un ensemble					
Valoriser sa place au sein d'un ensemble	- interventions ponctuelles dans une situation autre que l'exercice habituel de sa fonction	- assurer d'autres situations professionnelles (musicales tel qu'un ensemble d'une autre géométrie, scéniques, théâtrales, de régie, ...)	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques	- participation active - implication
Participer à la promotion de son art	- dialogue avec un public sur un spectacle - partage des éléments fondamentaux de sa pratique (à l'oral ou à l'écrit)	- s'inscrire dans une démarche d'action culturelle - expliquer les intentions du compositeur en adaptant son discours aux publics - expliciter ses choix esthétiques - développer les premiers éléments d'une capacité de transmission	- développer les premiers éléments d'une capacité de transmission	(en option) Évaluation continue : épreuve écrite	- assimilation des connaissances élémentaires en pédagogie fondamentale - maniement aisé de l'expression écrite
4.b. Vers d'autres structures					
Proposer des démarches partenariales	- vers les établissements d'enseignement spécialisé et les acteurs des pratiques en amateur - vers les établissements d'enseignement scolaire - vers d'autres établissements culturels	- connaître la structuration du réseau des établissements d'enseignement spécialisé et de la pratique en amateur - être familiarisé au réseau des établissements d'enseignement général et aux institutions relevant du ministère de l'Éducation nationale - connaître le réseau de diffusion culturelle - être force de proposition envers les partenaires potentiels			
Approcher d'autres esthétiques	- participation à des manifestations culturelles pluridisciplinaires - rencontre d'artistes d'autres champs musicaux	- être initié aux expressions artistiques pouvant être associées à sa discipline (théâtre, danse, arts plastiques, multimédia, ...)	Idem	Évaluation continue : épreuves pratiques	- implication - prise en compte des caractéristiques des autres expressions artistiques